

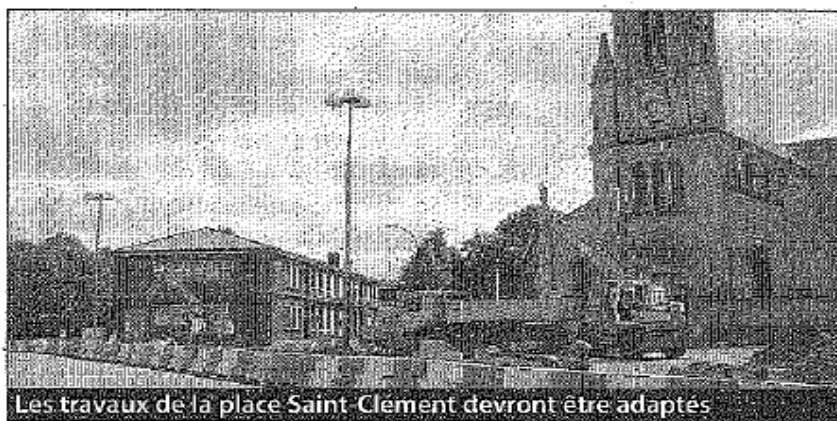
Sabine en appelle à la justice

Sabine a déposé un recours au tribunal administratif. Elle reproche à la mairie de réaménager la place Saint-Clément (rive gauche) sans rien prévoir pour faciliter la vie des cyclistes.

L'association invoque la loi sur l'air de 1996 qui impose la réalisation d'aménagements cyclables lors de toute création ou rénovation de voirie en ville.

Dans sa lettre d'information : l'association ajoute : « Nous sommes d'autant plus déterminés qu'en janvier nous avons fait une proposition précise pour sécuriser la cohabitation des vélos et des voitures dans ce giratoire très fréquenté à proximité de commerces, d'écoles et de services publics. »

Le maire, Pierre Albertini, se dit persuadé qu'une issue peut encore être trouvée. « Les travaux de la



Les travaux de la place Saint-Clément devront être adaptés

place Saint-Clément ne sont pas terminés. Ils ne le seront qu'à la mi-novembre, ce qui nous laisse un peu de temps. »

Au départ, l'aménagement de la place prévoyait une zone mixte signalisée et dédiée pêle-mêle aux piétons et aux cyclistes.

Deux solutions sont aujourd'hui à l'étude : séparer cette zone en

deux parts égales (une pour piétons, une pour cycliste), ou alors, créer sur la chaussée un passage supplémentaire pour les vélos (option défendue par Sabine).

Pierre Albertini reconnaît que « les services de la ville n'ont pas encore culturellement intégré les déplacements à vélos dans leurs projets »...